



RENETA

Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Présentation générale du réseau

Février 2013

Siège social : Hôtel de la Coopération – 55 rue St Cléophas – 34070 Montpellier
Contact : 06 78 53 45 58 / contact@reneta.fr

Sommaire

Objet du Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA)	3
Les enjeux du test d'activité en agriculture	3
Redéployer une agriculture de proximité, créatrice d'emploi	
Favoriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole	
Sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation	
Renouveler le travail collectif et coopératif en agriculture	
Proposer de nouvelles formes de gouvernance territoriale	
Historique et naissance du Réseau National des Espaces-Test Agricoles.....	4
Les activités du réseau.....	5
Rencontres et séminaires	
Publications collectives	
Formations	
Compagnonnage et expertises	
Travaux de recherche et innovation sociale	
Les conditions pour le développement du test d'activité en agriculture	7
Assurer la reconnaissance des personnes en test d'activité agricole	
Favoriser la mobilisation des aides du secteur de l'économie sociale et solidaire par les espaces-test agricoles	
Ouvrir les dispositifs d'aide à l'installation nationaux et régionaux aux personnes s'installant au sein de coopératives d'activité agricoles	
Garantir de bonnes conditions d'exercice aux exploitations agricoles supports de lieux-test	
Reconnaître le rôle d'animation territoriale des espaces-test	
Assurer la pérennité du réseau RENETA	
Les membres de RENETA	9
Les différents types d'acteurs présents au sein de RENETA	
Annexe 1. Charte du Réseau National des Espaces-Test Agricoles	10
Annexe 2. Liste des membres de RENETA.....	12
Annexe 3. Cartographie des Espaces-Test Agricoles.....	14

Objet du Réseau National des Espaces-Test Agricoles (RENETA)

RENETA a été créé pour favoriser l'échange de pratiques entre ses membres, capitaliser les expériences et accompagner les projets d'espaces-test dans le respect de la Charte (*cf. annexe 1*).

Le test d'activité consiste à développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre qui limite la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Ce test est réalisé sur des lieux-test ou sur des fermes déjà en activité ; il est généralement hébergé par des couveuses d'entreprises ou des coopératives d'activité et d'emploi ; parfois, les partenariats locaux conduisent à d'autres montages, en garantissant toujours la réversibilité du processus pour la personne en test.

Les enjeux du test d'activité en agriculture

Le test d'activité agricole permet l'installation de nouveaux agriculteurs qui viennent renouveler les rangs d'une profession qui a perdu 200 000 actifs entre 2000 et 2010 (*source Agreste, recensement agricole*). C'est une réponse aux enjeux assignés à l'agriculture d'aujourd'hui : produire une alimentation et un environnement de qualité, créer de l'emploi durable.

Redéployer une agriculture de proximité, créatrice d'emploi

On observe depuis quelques années en zone urbaine, périurbaine, voire rurale, une forte demande en produits alimentaires de proximité et de qualité, que l'offre actuelle n'arrive pas à satisfaire. Ce déséquilibre offre/demande, observé dans toutes les régions de France, concerne tous les segments du marché local : AMAP, paniers, marchés, restauration collective, réseaux de distribution...

Le redéploiement d'une agriculture de proximité dans le cadre de Systèmes Alimentaires Locaux (systèmes basés sur une coopération entre producteurs, responsables d'approvisionnement, consommateurs et acteurs du développement local) permettrait de répondre à l'attente des consommateurs et de la société.

Cet enjeu concerne l'ensemble des acteurs du territoire qui souhaitent œuvrer à la création d'emplois locaux par l'installation de jeunes ou de porteurs de projets en agriculture, la diversification des productions, le maintien (voire la reconquête) des terres agricoles...

Favoriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole

Les installations agricoles (reprise ou création) effectuées dans une succession familiale sont en constante diminution depuis plusieurs dizaines d'années. Aussi, le renouvellement des générations en agriculture devra nécessairement compter sur de nouveaux actifs, extérieurs au monde agricole.

Les installations dites « Hors Cadre Familial » (HCF) représentent aujourd'hui 30 % des installations des moins de 40 ans et sont majoritaires dans celles des plus de 40 ans. Elles ont doublé en 10 ans au niveau national et sont une des solutions territoriales pour assurer le renouvellement des générations agricoles (*source : ASP 2009*).

Sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation

Le parcours à l'installation est rendu plus difficile pour des personnes non originaires du monde agricole, qui peuvent rencontrer un certain nombre de freins : manque d'expérience et de pratique du métier ; gestion de la transition entre mode de vie « urbain » et activité agricole ; accès au foncier et au logement ; insertion personnelle et professionnelle dans les territoires et le milieu agricole ; déficit de compétences techniques, commerciales et entrepreneuriales ; manque d'outils d'accompagnement et de référentiels sur ce type d'installation.

La limitation du risque et l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs et de partenaires locaux contribuent à lever ces différents freins pour permettre des installations pérennes, viables, vivables et crédibles.

Renouveler le travail collectif et coopératif en agriculture

Les lieux de test d'activité sont souvent des lieux collectifs, même si chacun y conduit son activité de manière individuelle. Ils participent au renforcement de la dimension collective des installations : complémentarité agronomique des productions, échanges de services et entraide, mise en valeur d'une production par une activité de transformation, mutualisation de matériel, ou encore mutualisation de l'aspect commercialisation. Ces collaborations peuvent aller jusqu'à la formation d'une structure juridique commune (GAEC/EARL...).

Certains espaces-test ont par ailleurs donné naissance à des coopératives d'activités et d'emploi agricoles. Il s'agit d'une nouvelle forme de coopération en agriculture puisqu'elle touche directement à la production. L'enjeu est de construire des coopératives performantes sur les plans technique, économique et environnemental, tout en respectant l'autonomie, le libre-arbitre et la responsabilité de chaque producteur.

Proposer de nouvelles formes de gouvernance territoriale

Les projets portés par les membres de RENETA mobilisent tous, sans exception, des partenariats novateurs entre les acteurs du monde agricole, de l'enseignement, de l'économie sociale et solidaire et des collectivités locales.

Ces nouvelles coopérations ouvrent la possibilité de nouvelles formes de coopération territoriale autour de l'accueil des nouveaux arrivants dans l'agriculture et dans les territoires mais aussi dans l'optique de systèmes alimentaires locaux.

Historique et naissance du Réseau National des Espaces-Test Agricoles

La notion de « test » est apparue dans les années 2000, utilisée par des structures d'accompagnement à la création d'activités rurales, à partir de deux constats principaux : d'une part, l'existence de personnes ayant des projets en milieu rural, avec des besoins pour la réalisation de ceux-ci, sans forcément de réponses adéquates de la part de leurs interlocuteurs ; et d'autre part la non linéarité du parcours à la création d'activité. Cette notion de test est donc réfléchiée sous l'angle pédagogique par des acteurs venant du monde associatif et coopératif liés à l'éducation populaire. Elle concerne dans un premier temps le secteur non-agricole.

Elle fait l'objet, de 2002 à 2008, d'une étude portée par le CELAVAR dans le cadre du programme européen EQUAL-DORA. Suite à cette expérimentation se met en place une commission « Emploi et Activités » au sein du CELAVAR pour pérenniser le travail inter-

associatif après l'arrêt des fonds européens EQUAL. Le groupe de travail sur le test d'activité intègre alors régulièrement de nouveaux acteurs (associations de développement rural, groupements de producteurs, lycées agricoles, collectivités locales, OPA...) portant des projets d'espaces-test agricoles dans la majorité des régions de France. Dans cet espace de travail collectif s'échangent des informations, des expériences, et se trouvent, s'inventent des outils.

C'est au cours des rencontres nationales, rassemblant une cinquantaine de participants deux fois par an entre 2008 et 2011, que naît alors la volonté de créer un réseau national sur le test d'activité agricole, doté d'une Charte construite par ses membres. L'Assemblée Générale constitutive de RENETA s'est tenue le 12 mars 2012 à Paris.

Les activités du réseau

Au-delà de l'animation de réseau et de la réponse aux sollicitations extérieures, nous souhaitons organiser la vie du réseau RENETA pour les trois années à venir autour de 4 axes structurants : les rencontres nationales, les publications sur le thème des espaces-test, la formation et le compagnonnage des nouveaux projets.

Le RENETA a reçu le soutien du Réseau Rural Français dans le cadre du groupe de travail sur l'entrepreneuriat en milieu rural. Ce soutien permet de financer un premier travail de capitalisation d'expériences ainsi que l'organisation de séminaires de promotion du test d'activité entre janvier 2012 et décembre 2013.

Rencontres et séminaires

Depuis maintenant 5 ans, les membres du réseau se réunissent pour des séminaires nationaux de deux jours, deux fois par an. Les participants y ont l'occasion de découvrir le fonctionnement de l'espace-test qui accueille les Rencontres, puis de participer à des groupes de travail thématiques. Chaque édition de ces Rencontres RENETA rassemble plus d'une cinquantaine de participants.

- 2008 : Cornil (12)
- 2009 : Vaulx sur Lunain (77), Die (26), Périgueux (24)
- 2010 : Blois (41)
- 2011 : Paris (75), Balazuc (07)
- 2012 : La Boulaye (71), Montpellier (34)

Publications collectives

- CELAVAR, 2010 : L'espace-test en agriculture : une solution innovante pour des installations agricoles durables (12 p).
- Bergerie Nationale, 2011 : Les espaces-test agricoles dans les EPLEFPA, Inventaire et analyse (93 p avec annexes).
- RENETA, 2013 (en cours d'édition) : Espace-test agricole : facteurs d'émergence et de fonctionnement.

Formations

Dans le cadre d'un projet cofinancé par le Réseau Rural Français, RENETA conçoit une formation complète sur la mise en place des espaces-test agricoles. Nous nous appuyons pour cela sur une analyse des besoins, le pilotage par un groupe de praticiens et de professionnels de la pédagogie, ainsi que sur l'expérience des membres du réseau en termes de formation et en particulier :

- avec les CIVAM Bretagne et Les Champs des Possibles en novembre 2011 (3 jours) ;
- avec la FADEAR en novembre 2011 (2 jours) ;
- avec le MRJC Bretagne en juin 2012 (1 jour) ;
- avec l'enseignement agricole via la Bergerie Nationale où 3 sessions ont eu lieu de 2011 à 2012 sur l'espace test « les Prés d'amont » au lycée agricole de Blois.

Compagnonnage et expertises

A partir de 2013, RENETA proposera aux nouveaux porteurs de projet d'espaces-test un compagnonnage par des membres expérimentés. Ce compagnonnage aura pour but d'accompagner les partenaires locaux du projet dans la construction d'une réponse spécifique à leur projet, en s'inspirant de la diversité des systèmes existants au sein du réseau et de l'expertise des praticiens. Les personnes chargées du compagnonnage seront formées à cet effet.

Travaux de recherche et innovation sociale

Depuis plusieurs années, le réseau s'attache à nourrir des propositions d'évolution des cadres juridiques concernant l'entrée dans la profession agricole. La participation de caisses locales de la MSA aux réflexions collectives a ainsi permis la reconnaissance du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) par la MSA (*cf. infra*).

Un travail de recherche est actuellement en cours au sein du réseau sur l'opportunité du développement de coopératives de production agricole. Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) commencent en effet à se déployer dans le secteur agricole, dans la continuité des espaces-test. Les premières réalisations, ainsi que l'expérience avortée des coopératives de production dans de nombreux pays socialistes au vingtième siècle, montrent l'importance de combiner l'efficacité de l'outil commun avec une part d'autonomie et de responsabilité de chaque individu ; c'est justement dans cet équilibre que le modèle des CAE peut apporter des réponses.

Les conditions pour le développement du test d'activité en agriculture

Le premier résultat obtenu est l'application à l'agriculture du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), qui permet de donner un statut, une couverture sociale et une affiliation aux personnes en test d'activité agricole : l'article 50 de la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche de 2010 a été traduit par la circulaire MSA du 19 janvier 2012, précisant les modalités d'affiliation des bénéficiaires du CAPE.

Sur les autres problématiques, les premiers espaces-test ont trouvé des réponses au cas par cas par la mutualisation des questions et la capitalisation des expériences. Nous souhaitons simplifier la création et le fonctionnement des espaces-test et les rendre attractifs pour les porteurs de projet. Cela passe par des évolutions réglementaires sur différents aspects : formation professionnelle, cotisations sociales, aides agricoles, aides à l'installation, soutien financier aux espaces-test.

Assurer la reconnaissance des personnes en test d'activité agricole

- Accès au statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant la phase de formation sur le terrain qui précède parfois le test d'activité grandeur nature (DGFP du Ministère du Travail) ;
- accès à la formation professionnelle (VIVEA, FAFSEA, DGFP du Ministère du Travail) ;
- reconnaissance de ces années d'expériences dans la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et dans le Parcours Personnalisé de Professionnalisation (PPP) pour l'accès aux aides à l'installation (Ministère Agriculture, DGER et DGPAAT) ;
- accès aux aides à la création d'activité, notamment les aides au fonds de roulement, pendant le test d'activité (Régions).

Financer les espaces-test agricoles

- La mise en place d'un fonds d'investissement pour l'équipement des lieux test et l'amorçage des espaces-test agricoles permettra de multiplier ces initiatives, au-delà des expériences pionnières (Fondations, Banque Publique d'Investissement).
- Les espaces-test, à la croisée du secteur agricole et de l'économie sociale et solidaire, peuvent jouer un rôle important d'animation territoriale pour débloquent l'accès au métier et aux moyens de production, notamment le foncier. Pour cela, il faut donner des crédits d'animation à ces dispositifs (Ministère de l'Économie Sociale et Solidaire, Ministère de l'Agriculture).

Ouvrir les dispositifs d'aide à l'installation nationaux et régionaux aux personnes s'installant au sein de coopératives d'activité agricoles

- Les entrepreneurs-salariés, qui créent leur activité au sein d'une coopérative d'activité sans création de nouvelle entreprise sont exclus des aides à l'installation agricole : Dotation Jeune Agriculteur, prêts à taux bonifié, subventions d'investissement, exonération ACCRE, exonération dégressive des cotisations sociales, exonération de taxe foncière... Ces aides sont réservées aux jeunes agriculteurs qui s'installent à leur compte ou comme associés de sociétés (Ministère de l'Agriculture, MSA).

Garantir de bonnes conditions d'exercice aux exploitations agricoles supports de lieux-test

- ➔ Aides agricoles du premier et du second pilier, dans les mêmes conditions que les jeunes agriculteurs bénéficiaires de la DJA (Ministère de l'Agriculture et Commission Européenne) ;
- ➔ priorité dans l'attribution du foncier, au même titre que les jeunes agriculteurs bénéficiaires de la DJA (schéma départemental des structures, SAFER) ;
- ➔ alignement des cotisations sociales CAPE et entrepreneur-salarié sur les cotisations des salariés en agriculture : demandeurs d'emploi et travailleurs occasionnels (MSA) ;
- ➔ reconnaissance des coopératives d'activité agricole comme coopératives agricoles (Haut Conseil de la Coopération Agricole).

Reconnaître le rôle d'animation territoriale des espaces-test

- ➔ Les espaces-test, à la croisée du secteur agricole et de l'économie sociale et solidaire, peuvent jouer un rôle important d'animation territoriale pour débloquer l'accès au métier et aux moyens de production, notamment le foncier. Pour cela, il faut donner des crédits d'animation à ces dispositifs (Ministère de l'Économie Sociale et Solidaire, Ministère de l'Agriculture).

Assurer la pérennité du réseau RENETA

- ➔ Une forte mobilisation des adhérents à conserver ;
- ➔ une pérennité financière basée sur une combinaison de soutien public, de soutien de fondations et d'autofinancement ;
- ➔ un modèle de compagnonnage des nouveaux projets à développer.

Les membres de RENETA

Les différents types d'acteurs présents au sein de RENETA

Les structures impliquées dans les espaces-test agricoles membres de RENETA sont de natures très diverses (liste non exhaustive) :

- *Couveuses* : A petit pas (62), Biopousses (50), Les Champs des Possibles (Ile-de-France), Coups d'Pousses (30), Graines de paysans (11), Association Les Compagnons de la Terre (26), Couveuse de la Somme (80)
- *Coopératives d'activité* : Coopérative d'installation en Agriculture Paysanne CIAP 44, Mosaïque (06), Terracoopa (34)
- *Collectivités territoriales et PNR* : Communauté de communes du St Affricain (12), Parc Naturel Régional du Verdon (04/83)
- *Partenaires nationaux* : Bergerie nationale, FADEAR et FNCIVAM au nom d'INPACT, MRJC, Terre de Liens, Union des Couveuses
- *Associations de développement agricole ou d'éducation populaire* : AFIPAR, ARDEAR Poitou Charentes, Association Le Serpolet (39), ADEAR 37, AFIP Bourgogne Franche Comté, Association DASA (43), Groupement d'employeurs insertion et qualification Entraide Rurale (35), AFIP 59-62, COPASOL (80)
- *MSA* : MSA Services Bourgogne
- *Lycées agricoles* : Lycée Agricole de Blois (41), Lycée agricole de Fayl Billot (10), Lycée Agricole de Thuré (87), CFPPA de Carpentras (84)

L'association est pilotée par un Conseil d'Administration de 14 membres, qui a élu 2 coprésidents : Joseph Le Blanc, gérant de la coopérative Terracoopa dans l'Hérault, et Pierre Dufour, éleveur en Saône et Loire, MSA Services Bourgogne.

Annexe 1. Charte du Réseau National des Espaces-Test Agricoles

I. Missions et valeurs du Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Les membres du Réseau National des Espaces-Test Agricoles se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Ils s'engagent dans une démarche de réciprocité, de coopération et de mutualisation.

Le Réseau National des Espaces-Test Agricoles vise :

- l'échange de pratiques entre ses membres ;
- l'identification et la représentation de l'expérience de ses membres en matière d'accompagnement à l'installation, dans un objectif de développement de partenariats ;
- l'accompagnement de projets émergents d'Espaces-Test et l'harmonisation territoriale des dispositifs d'accompagnement ;
- la mise en œuvre de projets collectifs, incluant la construction d'outils de travail en commun (capitalisation, évaluation, études techniques).

Les Espaces-Test Agricoles du réseau sont des outils au service :

- d'agricultures respectueuses de l'Homme et de l'environnement et ancrées dans leur territoire ;
- de l'installation progressive en agriculture ;
- du renforcement de la coopération entre les projets agricoles ;
- de l'animation des dynamiques territoriales.

II. Définition des termes

Le test d'activité définit l'acte de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre limitant la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

L'Espace-test désigne une entité fonctionnelle réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition :

- d'un cadre légal d'exercice du test d'activité ;
- de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments, fonds de roulement, réseau de partenaires, services annexes...);
- d'un dispositif d'accompagnement et de suivi.

Le Lieu test désigne un lieu physique, support temporaire ou permanent à des tests d'activité.

III- Principes de fonctionnement d'un Espace Test membre du Réseau

Pour intégrer le Réseau National des Espaces-Test Agricoles, un espace-test doit :

- prendre en compte la diversité des parcours des porteurs de projets, en proposant une palette d'outils et de dispositifs souples s'adaptant au mieux aux besoins des porteurs de projets (multiplicité des statuts, des modalités d'accompagnement, des formes de mises à disposition de matériel...);
- veiller à la prise en compte du parcours personnel et professionnel du porteur de projet dans sa globalité, en amont et en aval du test, en lien avec la formation, la

qualification agricole et les dispositifs d'aide à l'installation, et ce, par la mobilisation d'un réseau large d'acteurs intégrant notamment un dispositif de tutorat par des agriculteurs ;

- travailler dans le sens de l'autonomie de la personne, en donnant aux porteurs de projet les moyens et outils permettant de faire des choix quant à leur projet d'installation, et d'évaluer par eux-mêmes la viabilité et la vivabilité de leur projet ;
- permettre le droit à l'erreur et donc assurer un filet de sécurité ; en ce sens, un espace-test membre du réseau doit être un dispositif permettant aux porteurs de projet de tester leur activité et non d'être testés, et ne pas être un sas de sélection des personnes en amont de l'installation ;
- favoriser la transmission des savoirs, des compétences, et des pratiques, et être un outil d'intégration dans un réseau local et dans la profession agricole, permettant d'inviter les porteurs de projet à développer des relations de coopération.

Annexe 2. Liste des membres de RENETA

février 2013

Membres actifs en fonctionnement

- Biopousses (Manche - Coutances)
- Les Champs des Possibles (Ile-de-France)
- CIAP 44 (Loire Atlantique)
- Les Compagnons de la Terre (Drôme)
- Coups d'pousses (Gard - Barjac)
- Le Gerموir (Nord-Pas-de-Calais)
- Graine de Paysans (Aude)
- PACTES (Bourgogne)
- Les Prés d'Amont (Loir-et-Cher - Blois)
- Terracoopa (Hérault)
- Verdon (Alpes de Haute Provence, Var)

Membres actifs en projet

<i>Projet d'ETA</i>	<i>Structures</i>
Auvergne	CELAVAR Auvergne
Collectif Nids d'activité Bretagne	CIVAM 35
	GEIQ Entraide Rurale
	La Marmite
	Terre de Liens Bretagne
Collectif test Limousin	ARDEAR Limousin
	De fil en réseaux
	Le battement d'ailes
Isle sur la Sorgue (84)	CFPPA de Vaucluse
Espace test de l'Avesnois	A petits pas
ETA EPLEFPA Thuré	EPL Thuré
Initia'Terre (Haute Savoie)	WECF-Genève
Picardie	COPASOL
Poitou-Charentes	AFIPAR
	ARDEAR Poitou Charentes
Seine-Maritime	EARL Clos du Bourg
Sud Grésivaudan	Comité de Territoire du Sud Grésivaudan
Var	ADEAR 83
	Couveuse Interface 83
-	ADEAR 37
ETA du Pays Dolois	CIVAM Le serpolet
-	AFIP Bourgogne Franche Comté
-	Communauté de Communes de Save & Garonne
-	Communauté de Communes du St Affricain
-	Couveuse de la Somme
-	EPL du Lauragais (Castelnaudary)
-	EPL Fayl Billot
-	Essor maraîcher de Tarn et Dadou

Réseau National des Espaces-Test Agricoles – Présentation générale

<i>Projet d'ETA</i>	<i>Structures</i>
-	FD CIVAM Gard
-	Odyssée création
Point Vert (Wallonie)	GAL Pays des Condruses (Belgique)
-	Parc Naturel Régional du Perche
-	Terra Vitae
-	Terre de Liens Alsace
-	Terre de Liens Lorraine

Membres associés

- INPACT (représenté par la FADEAR et la FNCIVAM)
- Union des Couveuses
- Bergerie Nationale
- Terre de Liens
- MIRAMAP
- MRJC

Annexe 3. Cartographie des Espaces-Test Agricoles

février 2013



-  Membre actif en activité
-  Membre actif en projet
-  ETA en activité, non membre RENETA